



RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00763

Numéro SIREN : 521 733 162

Nom ou dénomination : A.B.E. DOUARD

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt 3764



A.B.E. DOUARD SARL

Assemblée Générale du 30 juin 2017

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la SARL A.B.E. DOUARD
en Société par Actions Simplifiée

A.B.E. DOUARD SARL

Société A Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €

Siège social : 3 rue Robert Lemesre

Site Activité du May

37270 Azay sur Cher

RCS Tours 521 733 162

Assemblée Générale du 30 juin 2017

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la S.A.R.L. A.B.E. DOUARD en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 31 mai 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse n'appelle pas de remarque particulière.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

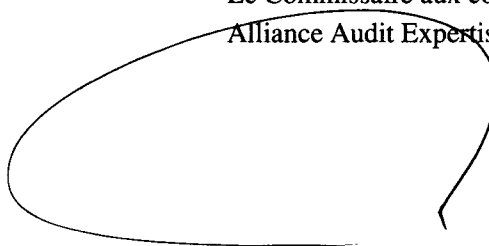
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint-Cyr-Sur-Loire, le 20 juin 2017

Le Commissaire aux comptes et à la Transformation
Alliance Audit Expertise et Conseil



Vincent Joste

